

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Réception des soumissions - TPSGC  
11, rue Laurier  
Place du Portage , Phase III  
Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Soumissions télécopier : (819) 997-9776  
Courriel ePost Connex :  
[tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidReceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidReceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Innovation Procurement Directorate  
Direction des achats innovateurs  
Terrasses de la Chaudière  
10, rue Wellington, Étage 4  
Gatineau, Québec  
K1A 0S5

<b>Title-Sujet</b> Système de détection et d'identification à distance (SDID)	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8476-18ADIS/B	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 014
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8476-18ADIS/B	<b>Date</b> 14 avril 2020
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b>	
<b>File No. – N° de dossier</b> 010sl.W8476-18ADIS/B	<b>CCC No./N° CC – FMS NO. / N° VME</b>
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 2:00 PM on – le 29 mai 2020</b>	<b>Time Zone Fuseau horaire</b> Heure normale de l'Est HNE
<b>F.O.B. – F.A.B</b>  Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> April Campbell	<b>Buyer Id – Id de l'acheteur</b> 010sl
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> 613-858-9485	<b>FAX No. - N° de FAX</b>
<b>Destination of Goods, Services and Construction: Destinations des biens, services et construction :</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

**Instructions : See Herein**

**Instructions : voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de telephone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b>	
<b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**LA PRÉSENTE MODIFICATION VISE À RÉPONDRE AUX QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES*****Renvoi : Plan d'assurance de la qualité (PAQ) GP-109 à l'annexe AB de l'annexe A – LDEC – Volume 2***

Q95 En examinant la LDEC GP-109 (PAQ) et la description de données connexe GP-109, on apprend peu de détails sur le contenu du PAQ, si ce n'est qu'un renvoi vers un document d'aperçu de la CSA pour les systèmes de gestion de la qualité. Bien que nous disposions d'un système de gestion de la qualité pleinement conforme à la norme ISO 9001-2015, la LDEC ne précise pas clairement ce que nous devons soumettre pour respecter cette exigence en matière de plan d'assurance de la qualité. Toutes les activités de l'entreprise sont régies par notre manuel d'assurance de la qualité.

Pourriez-vous préciser si vous souhaitez examiner notre manuel d'assurance de la qualité ou s'il s'agit d'un autre document propre au programme?

R95 Le Canada s'attend de recevoir un plan d'assurance de la qualité pour la LDEC préparé en conformité avec la norme CAN/CSA-ISO 10005-05 (R2015) qui est tirée de la norme ISO 10005:2005 adoptée. Nous n'accepterons pas un manuel d'assurance de la qualité comme document de rechange.

***Renvoi : bloc 8 (approbation) de l'annexe AB de l'annexe A – LDEC – Volume 2***

Q96 En examinant les LDEC, nous remarquons que pour plusieurs d'entre elles, le code d'approbation A figure au bloc 8. Toutefois, au bloc 16 – Remarques, on ne donne pas d'instructions précisant quand le RT donnera son approbation ou son acceptation de la présentation de la LDEC. On laisse les choses en suspens avec cet énoncé : « **Le [Canada] formulera d'autres commentaires [...]** ». Les renseignements relatifs à l'approbation et à l'acceptation sont requis pour élaborer avec exactitude un calendrier principal de projet et, par la suite, pour préparer les LDEC aux fins des divers examens de la conception, ainsi que pour terminer la tâche.

Pourriez-vous examiner les LDEC contenant le code d'approbation A au bloc 8 et indiquer pour chacune d'entre elles comment et quand le RT avisera l'entrepreneur qu'une LDEC donnée est approuvée ou acceptée?

R96 La documentation sera complète lorsque l'approbation finale sera donnée par le responsable de l'approbation. Cela pourrait nécessiter un certain nombre de mises à jour et d'examens des documents; les délais prévus pour ces mises à jour et ces examens sont indiqués dans les LDEC.

Le processus d'examen comportera au moins un cycle au cours duquel le soumissionnaire produira un document, le Canada l'examinera et fournira ses commentaires et le document sera mis à jour à jour et présenté. Durant ce cycle, la communication entre le Canada et le soumissionnaire se poursuivra jusqu'à l'acceptation finale par le RT. Aux fins de planification, sauf indication contraire dans la LDEC, vous pouvez supposer qu'il y a un cycle de production-examen-mise à jour pour les documents.

Q97 La pandémie est une situation indépendante de la volonté des soumissionnaires qui a entraîné des retards dans la réponse à la présente demande de soumissions. Nous demandons que l'exigence relative aux rapports d'essai (RE) soit remplacée par celle relative au narratif (N) pour les critères suivants : O100, O165 – O173 et CC41 – CC45, CC47 et CC51.

- R97 Des rapports d'essai devront être présentés pour répondre à ces exigences, mais on reconnaît que certains essais pourront ne pas avoir été menés par tous les soumissionnaires. Le Canada évaluera les tests équivalents sur le respect des exigences.
- Q98 Peut-on prolonger de trois mois la période de présentation des propositions (en supposant que la pandémie prendra fin d'ici 45 jours)?
- R98 Voir la modification 013, réponse R91.
- Q99 Des rapports d'essai devront être présentés pour répondre à ces exigences, mais on reconnaît que certains essais pourront ne pas avoir été menés par tous les soumissionnaires. Le Canada évaluera les tests équivalents sur le respect des exigences.
- A99 Le Canada ne publiera pas de nouveaux documents. Les mises à jour seront intégrées dans le contrat après le processus d'évaluation et le choix du soumissionnaire retenu.